

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 septembre 2019

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Antony BALLONGUE, Charles DOTT, J-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, Pascal RAGUE
Mmes Martine BUREL, M-Claire BURGER, Djemila ARMBRUSTER, Catherine HATT, Mélanie KONN

Absents : ---

Secrétaire de séance : Mme Catherine HATT

M. le Maire informe l'assemblée du rajout de 2 points supplémentaires en l'occurrence:

- abattage d'arbres
- remplacement tondeuse

Ce rajout est accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du 6 mai dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Validation convention gestion scolaire avec la Com Com – remplacement copieur de l'école – point financier 2019

- validation convention de gestion scolaire avec la Com Com :

M. le Maire rappelle que le conseil avait approuvé une rédaction de convention modifiée vu la menace pesant sur notre RPI. Vu l'acceptation par la Com Com de la poursuite de notre RPI et sa demande d'avoir un modèle unique, M. le Maire propose d'approuver la convention standard.

Après délibération le conseil valide la convention et autorise le maire à la signer.

- remplacement copieur de l'école :

M. le Maire informe les conseillers que suite à une nouvelle réparation à faire, la Société KIRCHNER a proposé le remplacement de ce copieur par un autre appareil reconditionné. Après délibération, le conseil valide l'acquisition d'un nouveau copieur pour l'école pour un montant de 800.- € HT. et autorise le maire à signer tout document comptable y relatif.

- point financier 2019 – attribution de compensation :

Le Maire expose que le transfert d'une compétence emporte obligatoirement un transfert de charges. Ainsi par délibération du 29 octobre 2018 notre commune a approuvé le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à compter du 1^{er} janvier 2019. A cet effet il a été créé par cette Communauté de Communes en date du 5 juillet 2017 une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Celle-ci s'est réunie le 27 juin 2019 pour arrêter le montant de la contribution 2019 pour chaque Commune. Pour une question de délai avancé, c'est la Com Com qui avait établi pour notre commune un budget prévisionnel qui s'avère trop élevé. Une régularisation basée sur les dépenses réelles sera effectuée en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du tableau des attributions de compensations 2019 pour le transfert de la compétence scolaire ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 27 juin 2019

Vu l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le 7 alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Considérant que ce tableau fait ressortir un solde négatif ou positif

Et après en avoir délibéré

-approuve le tableau des Attributions de compensation 2019, au titre du transfert de la compétence scolaire

-décide de verser trimestriellement à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn la somme de 6 716 €

Pour l'exercice 2019 au titre des présentes dispositions

-demande l'établissement d'un bilan annuel à l'année N +1.

3. PLUi – enquête publique du 16 septembre au 17 octobre 2019 - affichage

M. le Maire fait part au Conseil d'un courrier de la Com Com concernant l'enquête publique unique.

Les documents à afficher, vu leur taille, ont été mis sur le panneau d'affichage. Les habitants qui le souhaitent peuvent consulter les documents dans les lieux indiqués et pourront écrire leur remarques ou doléances dans le registre du commissaire enquêteur.

4. Mise en place de conteneurs de verre perdu

M. le Maire fait lecture de la proposition de la Com Com quant à l'installation de conteneurs à verres enterrés.

Les conseillers sont d'avis à ne pas donner suite à cette proposition vu la proximité de la déchetterie de Mutzenhouse.

5. Convention SACPA (chats errants)

M. le Maire fait lecture à l'assemblée de la proposition de convention de la Société SACPA spécialisée dans la capture et la prise en charge d'animaux domestiques sur la voie publique. A l'étude de ces documents il en résulte que le tarif demandé est très important pour le résultat escompté.

M. le Maire propose de recontacter la SPA de Saverne pour une aide de leur part et pour résoudre le problème des nombreux chats errants, notamment dans le secteur de la rue des Tilleuls où plusieurs riverains sont démunis face à cette prolifération. Il souhaite que la SPA accepte à présent une convention afin d'engager une campagne de capture. La commune prendra en charge des frais afférents à cette campagne .

6. Convention ATIP pour le service de géo portail en remplacement du site Netagis

M. le Maire informe les conseillers que l'ATIP propose une nouvelle offre de service, en plus des missions paies, élections et urbanisme, qui est d'adhérer à la Mission Information Géographique.

Cette application remplacera l'actuel site d'information cadastral qu'est NETAGIS mis en place par la Com Com mais dont le contrat ne sera pas reconduit. Elle donnera accès à toutes les données d'informations géographique telles que cadastre, photos aériennes, couches de données environnementales, servitudes d'utilité publiques, etc.

Après délibérations, le Conseil valide l'adhésion à cette offre moyennant un tarif annuel de 100 €.

M. le Maire est autorisé à signer tout document y relatif.

7. Convention ATIP pour urbanisation zone IAU

Le Maire présente une autre proposition de l'ATIP à savoir une convention pour la mise en place d'une taxe d'aménagement majorée sur la zone IAU.

En effet dans le cadre de l'élaboration du PLUi l'analyse des documents a révélé pour certaines communes la nécessité de réaliser des travaux d'extension des réseaux d'eau et d'assainissement afin de viabiliser les nouvelles zones à urbaniser. L'instauration d'une taxe d'aménagement majorée dans ces secteurs permettrait au plus juste de compenser les travaux de voirie.

Le Conseil municipal, après délibération, a opté pour attendre la concrétisation d'un projet dans ce secteur constitué uniquement de parcelles appartenant à des propriétaires privés.

8. Point projets de permis de construire

M. le Maire informe l'assemblée des différents projets d'urbanisme en cours.

9. Journal n° 21 – bilan 2008-2020

Les informations habituelles sont demandées aux membres de l'assemblée pour la parution cet automne du prochain Frankner Blaettel ; un encart sera dédié aux travaux accomplis par l'équipe municipale ces deux derniers mandats.

10. devis remplacement abats-sons de l'église

Le Maire présente à l'assemblée un devis de la société STRUB à Ingenheim concernant la réparation des abats sons de l'église ;

Après délibérations et comparaison avec le devis de l'entreprise VOEGELE le Conseil valide le devis d'un montant de de la Société STRUB pour le remplacement des 3 abats sons et demande au maire d'en informer le Conseil presbytéral. M. le Maire est également autorisé à signer tout document y relatif.

11. Abattage d'arbres (point supplémentaire)

M. le Maire confirme à l'assemblée le mauvais état du tilleul à l'entrée du village pouvant causer des chutes de branches en cas de fort vent ; par ailleurs l'état de sept sapins sur terrain communal, le long de la rue des Cerisiers est similaire.

Après délibération, il est décidé en conseil de faire procéder à l'enlèvement total de ces arbres et de les remplacer ultérieurement par d'autres plantations, dont en priorité un tilleul au milieu de la place.

Des deux devis présentés par le Maire, des Sociétés Oxygene et Nature sur Mesure, le Conseil valide le devis au meilleur prix de la Société Nature sur Mesure pour un montant de 1 550.- € HT.

12. Remplacement de la tondeuse (point supplémentaire)

M. Charles DOTT informe l'assemblée que la tondeuse actuelle, acquise en mai 2010 n'est plus réparable ; la Société AGRIMAT de Hochfelden, fournisseur et réparateur habituel, a proposé l'acquisition d'une tondeuse plus adaptée aux travaux de tonte et fauchage à effectuer sur les espaces verts d'Hohfrankenheim, au prix de

Les membres de l'assemblée valident cet achat et autorisent le Maire à signer tout document y relatif.

13. Divers

Le nettoyage des espaces verts et fleuris est prévu le samedi 19 octobre 2019

La fête des Aînés est programmée pour le dimanche 8 décembre 2019

Le concert de la Chorale d'Hohfrankenheim est quant à lui programmé le 24 novembre 2019 à 17h

Le SDEA procèdera à la mise en place d'une clôture autour du château d'eau

Le rapport de vérification des équipements du terrain de jeux fait état de quelques réparations à effectuer